

## **Procès-verbal de la 58<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'ADNV**

**Mercredi 11 septembre 2019 - 18h00 à Y-Parc, Yverdon-les-Bains**

### **A. Salutations par Claude Recordon, président**

Claude Recordon, président, souhaite une cordiale bienvenue à Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Syndics, Députés et Municipaux, Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprises, membres de l'ADNV, aux invités et à la presse.

Il excuse plusieurs communes, membres privés et représentants économiques retenus par d'autres obligations.

Il ouvre cette 58<sup>ème</sup> Assemblée générale en rappelant qu'elle s'inscrit dans le cadre des 50 ans de l'ADNV. Le mot de bienvenue est adressé par M. Jean-Daniel Carrard, Syndic d'Yverdon-les-Bains.

### **B. Ouverture de la partie statutaire**

Les membres ont été convoqués individuellement en date du 23 août 2019.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 mai 2019 à Chavornay a été mis à disposition des membres sur le site Internet de l'ADNV et auprès du secrétariat. Des exemplaires sont à disposition à l'accueil.

**Le Président constate la présence de 50 membres publics et de 35 membres privés.**

Le quorum étant atteint, il confirme que l'Assemblée peut valablement délibérer. Il désigne en qualité de scrutateurs les personnes suivantes : M. David Morejon, Crédit Agricole ; Mme Carole Schelker, députée ; Mme Madeleine Guyon, municipale à Vaulion et M. Christophe Schwerzmann, municipal à Vallorbe.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Adoption du PV de l'Assemblée générale du 23 mai 2019 à Chavornay
2. Actualités de l'ADNV
3. Futur de l'ADNV
4. Déplafonnement des cotisations publiques (Budget 2020)
5. Elections statutaires
6. Point de situation PDR
7. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour n'appelle pas de commentaires.

### **1. Adoption du PV de l'Assemblée générale du 23 mai 2019 à Chavornay**

Le PV a été mis à disposition sur le site Internet de l'ADNV et auprès du secrétariat.

Le PV du 23 mai 2019 est accepté à l'unanimité.

## **2. Actualités de l'ADNV : Claude Recordon, président**

Claude Recordon annonce que cette deuxième partie d'année est très chargée : des ateliers coopératifs ont été organisés avec des membres publics et privés avec l'objectif de définir ensemble ce que les membres ont envie de développer avec l'ADNV. Il souhaite entendre les membres et leurs besoins afin qu'ils bénéficient d'un réel retour sur investissement (cotisations).

Cette année jubilaire ainsi que le changement de direction sont l'occasion de se remettre en question et d'être à l'écoute des membres.

Le président rappelle ensuite les différents événements à venir du 50<sup>ème</sup> anniversaire.

## **3. Futur de l'ADNV : Nadia Mettraux, directrice**

Nadia Mettraux rappelle que la mission de l'ADNV est de créer de l'activité économique et des emplois et que ses activités sont orientées dans ce but. Elle donne quelques exemples de projets récents ou à venir.

Elle donne ensuite trois thématiques qu'elle souhaite développer :

1. Le futur de l'ADNV qui sera plus proche des membres ;
2. Promesse de transparence ;
3. Donner vie au budget 2020.

Elle ajoute que l'ADNV doit être plus proche des besoins des membres pour une région encore plus attractive en 2030.

Plusieurs actions sont en cours avec des ateliers participatifs. Dès la fin de l'année, elle aura l'occasion de présenter et d'échanger avec les membres sur la mission et les axes stratégiques. Elle souhaite également co-réaliser le plan d'actions de la période stratégique 2021-2024 avec les membres.

Dès cet automne, l'ADNV va moderniser son site Internet, produire un kit de bienvenue qui recense les compétences de l'ADNV et s'ouvrir aux réseaux sociaux pour promouvoir les projets.

Un nouvel organigramme de l'ADNV, qui inclut les collaborateurs mais aussi les membres va être pensé.

Nadia Mettraux présente ensuite son concept d'économie collaborative avec des exemples concrets.

En ce qui concerne la transparence, Nadia Mettraux annonce qu'en 2018, ce sont CHF 2.8 millions d'aides à fonds perdus qui ont été rendues possibles, dont CHF 500'000.- aux incubateurs et CHF 760'000.- aux projets. CHF 8.5 millions de prêts ont été octroyés.

Avec les fonds propres de l'ADNV, il a été distribué plus de CHF 250'000 au bénéfice de 80 projets de 27 communes dans les domaines du sport, de la culture, de la promotion et des événements. Nadia Mettraux cite quelques exemples de soutiens. Elle affiche ensuite un tableau détaillé des soutiens octroyés par commune. Si l'ADNV ne soutenait pas ces projets, les demandes arriveraient certainement directement chez les communes.

Claude Recordon constate l'envie de la directrice d'aller de l'avant et la remercie.

#### **4. Budgets 2020 : Nadia Mettraux, directrice**

M. Recordon rappelle que selon les statuts, l'Assemblée des membres vote sur les comptes consolidés du développement économique, du tourisme et du Cgpi.

Afin d'être en mesure de voter la question des cotisations, les membres ont reçu les budgets consolidés, ADNV-Cgpi-Tourisme et le budget détaillé du développement économique, c'est bien dans ce dernier qu'entrent les cotisations publiques et privées des membres.

Les chiffres sont commentés par Nadia Mettraux. En particulier, en ce qui concerne le budget de l'économie, la directrice explique la mécanique de perception des cotisations publiques qui a été votée en Assemblée générale de 2012 et appliquée dès 2013. Elle rappelle qu'à cette date un plafond à CHF 820'000/an pour les cotisations économiques des membres publics a été fixé par les membres.

Nadia Mettraux termine ce point avec une analyse des cotisations qu'elle a réalisée sur un échantillon de 14 communes.

Le président remercie Nadia Mettraux pour sa présentation et demande s'il y a des questions.

- Rémy Jaquier, député et membre privé, se questionne sur les projets concernant la réhabilitation du bâti. Il demande quels outils vont être utilisés. Nadia Mettraux répond qu'il s'agit de nouvelles compétences (nouvelle collaboratrice) de l'ADNV qui comble une demande de la LAT et qui sera impliqué dans le projet d'aménagement du territoire (diagnostic préliminaire).
- Fabrice Weber, chef des finances de la Ville d'Yverdon-les-Bains, annonce qu'il y a une réalité financière. La Municipalité d'Yverdon-les-Bains a examiné et validé son budget 2020 et il y a un déficit prévisionnel de plusieurs millions de francs. De gros efforts sont demandés dans les différents dicastères. La Municipalité d'Yverdon-les-Bains propose d'augmenter la cotisation de l'ADNV, mais à hauteur de 50% du montant demandé.
- Julien Cuérel, syndic de Baulmes, explique qu'il est un peu surpris par cette demande tout en reconnaissant que le plafond voté en 2012 n'a jamais été atteint. Il est toutefois convaincu de l'utilité d'un déplafonnement des cotisations pour répondre au dynamisme et à la vision de la nouvelle direction.
- Claude Recordon confirme le mécanisme des cotisations et rappelle que le plafonnement était effectivement une proposition du Bureau de l'ADNV.
- Stéphane Baudat, syndic de Treycovagnes, annonce que le Nord vaudois est une grande région avec des communes qui ont des situations différentes. Il est parfois difficile de défendre les augmentations devant le législatif. Il cite l'exemple de la révision du PGA (dépenses incroyables).

- Claude Recordon fait le même constat dans de multiples associations (p.ex. les associations intercommunales). Il n'a pas la solution dans l'immédiat et ajoute qu'il faut faire appel aux députés pour changer ces situations.
- Jean-Philippe Petitpierre, syndic d'Orges, constate deux éléments importants : le premier étant que l'ADNV risque de ne plus toucher l'entier de la subvention cantonale et la seconde que les associations intercommunales annoncent une augmentation des contributions pour les dépenses. La différence entre les associations intercommunales et l'ADNV est que cette dernière redistribue l'argent des cotisations. Il se demande tout de même s'il y a encore quelque chose à développer dans le Nord vaudois (lobbying fort à Lausanne). Claude Recordon répond que ce sujet pourrait, par exemple, être repris dans les ateliers d'échanges à venir.
- Henri Germond, syndic d'Orbe et dernier arrivé au Bureau de l'ADNV, a remarqué le formidable élan de la nouvelle direction. Il appuie cette proposition de déplafonnement des cotisations.
- Jean-Daniel Carrard, syndic d'Yverdon-les-Bains, reconnaît le grand dynamisme de la direction. Le problème étant la capacité financière de la ville d'Yverdon-les-Bains. Elle va devoir emprunter pour boucler un budget de 3 millions. La Municipalité a réfléchi à cette demande de déplafonnement avec l'appui de Fabrice Weber. Elle a envie que l'ADNV évolue, qu'elle soutienne des projets, mais il est difficile d'accepter la totalité du déplafonnement avec un budget déficitaire. Il maintient la proposition d'Yverdon-les-Bains d'accepter la moitié du déplafonnement pour 2020 et l'entier en 2021. Cette proposition progressive permettrait également de voir l'évolution du travail de l'ADNV.
- Julien Cuérel, syndic de Baulmes, rappelle que ce ne sont pas les cotisations qui sont votées, mais bien l'atteinte du plafond voté en 2012. Il se demande, dans le cas où le budget ne serait que de CHF 740'000.- (soit le déplafonnement à 50%), qu'est-ce qui sera coupé ? Au final, ce sont des projets qui ne seraient pas financés par l'ADNV et qui devront l'être par les communes. Nadia Mettraux répond qu'il sera difficile, dans le cas où le déplafonnement serait accepté qu'à 50 %, de déterminer quels projets seront « coupés ». Elle devrait également remettre en cause l'évolution de l'ADNV.
- Christian Kunze, syndic de Chavornay, annonce que toutes les communes ont des difficultés à boucler leurs budgets et qu'on ne peut pas comparer l'ADNV aux associations intercommunales. Avec l'ADNV, la discussion est possible. Elle se trouve dans une phase de transformation et il estime qu'il faut l'accompagner. Il rappelle les débuts de l'ADNV et soutient la demande de déplafonnement.
- Stéphane Baudat, syndic de Treycovagnes, ajoute que l'AG de l'ADNV est la seule assemblée où tous les syndics sont présents. Il soutient les propos de M. Kunze.
- Stéphane Costantini, syndic de Vallorbe, rappelle que le travail de l'ADNV est de soutenir les emplois et qu'il faut s'en donner les moyens.

La parole n'étant plus demandée, Claude Recordon résume les propositions soumises au vote :

1. Proposition initiale : déplafonnement à 100%
2. Proposition d'Yverdon-les-Bains : déplafonnement à 50% (amendement)

**La proposition de déplaçonnement à 50% est rejetée par une large majorité (73 oppositions, 7 voix pour et 5 abstentions).**

**Le déplaçonnement à 100%, est accepté par une large majorité (77 voix pour, 3 oppositions et 5 abstentions).**

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance accordée.

## **5. Elections statutaires**

Pour succéder à Franklin Thévenaz à la commission Affaires publiques et à la commission Action de communication, le président propose la candidature de M. Cédric Roten, syndic de Sainte-Croix. M. Roten est également membres du Bureau exécutif de l'ADNV en remplacement de M. Thévenaz.

Suite à la réorganisation de la municipalité de Sainte-Croix, il soumet également la candidature de Yvan Pahud à la commission Tourisme en remplacement de Lionel-Numa Pesenti.

Le Président demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas. L'Assemblée valide cette nomination par des applaudissements.

## **6. Point de situation PDR : Yves Pellaux**

Le président passe la parole à Yves Pellaux.

Il revient sur les points importants du projet du PDR et rappelle que ce dernier est maintenant prêt à être adopté. Il annonce qu'une brochure, un préavis type et un diaporama ont été communiqués aux communes. Le but étant maintenant de faire adopter le PDR pour la fin de l'année. Il termine en annonçant que le budget a été tenu tout au long du projet et il remercie toutes les personnes qui ont travaillé sur ce projet.

## **7. Divers et propositions individuelles : Claude Recordon, président**

La parole n'est pas demandée.

Claude Recordon rappelle les prochains événements du 50<sup>ème</sup> de l'ADNV et clôt la séance en invitant les participants à prendre l'apéritif qui est préparé par le SEMO Nord.